

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 01/AONO/ADC/CIPM/2024 DU 02/01/2024

POUR L'AMÉNAGEMENT DES VRD ET L'ASSAINISSEMENT EXTÉRIEUR DE L'ATELIER DE MAINTENANCE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.

FINANCEMENT : SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.

IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. EXERCICE 2024.

1. Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre du développement des infrastructures aéroportuaires, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour les **travaux d'aménagement des VRD et d'assainissement extérieur de l'atelier de maintenance de l'Aéroport International de Douala.**

2. Consistance des travaux

Les travaux consistent en :

➤ **Les travaux préliminaires :**

- L'amenée et le repli du matériel ;
- La production du dossier d'exécution et du dossier de récolement ;
- Les mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'étude d'impact des travaux sur la sécurité aéroportuaire (EISA).

➤ **Les terrassements généraux et la préparation de la surface à bétonner :**

- Le décapage et le nivellement de la plateforme ;
- Les remblais en GNT 0/100.

➤ **Le dallage et aménagement :**

- La fourniture et mise en œuvre d'un lit de sable ;
- La fourniture et pose d'un film polyane ;
- La fourniture et mise en œuvre du béton armé dosé à 400 kg/m³ ;
- La réalisation des joints de dalle ;
- La fourniture et pose du marquage au sol.
- Les remblais en GNT 0/100.

➤ **La réalisation des caniveaux d'assainissement.**

Les détails techniques sont contenus dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP) du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions à toutes les entreprises ayant leur siège social en république du Cameroun, et spécialisées dans les travaux de construction des bâtiments, dallages industriels ou chaussées en béton hydraulique.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) seul lot.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., exercice 2024.

6. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est d'environ **Cent trente millions (130 000 000) de F CFA TTC.**

7. Consultation du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Département de la**

Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA dans le compte intitulé «CAS – ARMP»** ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé Agence centrale, Douala Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

9. Visite de site

Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une visite guidée à l'attention des soumissionnaires le **22/04/2024** à partir de 11 heures. Point de rencontre : Secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Douala.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **22/04/2024** à **12 heures**, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **09/...**/AONO/ADC/CIPM/2024 DU **02/04/2024**

POUR L'AMÉNAGEMENT DES VRD ET L'ASSAINISSEMENT EXTÉRIEUR DE L'ATELIER DE MAINTENANCE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant de **Deux millions six cent mille (2 600 000) Francs CFA**. Le Cautionnement provisoire est valable pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres. La liste des structures habilitées est jointe en pièce n°12.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **22/04/2024** à **13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

14. Délai d'exécution

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les travaux soient exécutés dans un délai de **Quatre (04) mois**.

Toutefois, un soumissionnaire peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

15. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

15.1. Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative page 30) ;
- b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 32) ;
- c) Note technique inférieure à **vingt-six (26) oui sur trente-trois (33)** pour l'ensemble des critères essentiels ;
- d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- e) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) ;
- f) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;
- h) Être titulaire d'un contrat en cours d'exécution au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance.

15.2. Critères essentiels

- | | |
|---|----------------|
| 1. Références en travaux similaires : | oui/non |
| 2. Moyens matériels : | oui/non |
| 3. Qualité du personnel : | oui/non |
| 4. Note méthodologique : | oui/non |
| 5. Capacité financière : | oui/non |
| 6. Preuves d'acceptation des conditions du marché : | oui/non |
| 7. Attestation de visite de site | oui/non |
| 8. Présentation de l'offre : | oui/non |

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

17. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

18. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, poste 414/413.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;
- CONAC : 222 20 37 32 / 658 26 26 82 ;
- Numéro vert CONAC : 1517.

Ampliations

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Conseil d'Administration (pour information) ;
- Présidente CIPM (pour information) ;
- DM (pour information) ;
- DX.DLA (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero)

Yaoundé, le **26 MARS 2024**
LE DIRECTEUR GENERAL,
Thomas Ouona Assoumou

